ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

## ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1262\_PV\_RD470\_COSGES

Portant permission de voirie sur une Route Départementale (fibre très haut débit - phase 2)

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 19 Septembre 2023 par laquelle M. Kevin BENARD de la SOGETREL Chemin de la croix du Cheminot 10390 VERRIERES, représentant la Société ALTITUDE FIBRE 39 domiciliée 13 Rue Louis ROUSSEAU 39000 LONS LE SAUNIER, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement de la fibre optique dans l'emprise de la Route Départementale n° 470 au droit du n° 58, rue de Bourgogne 39140 COSGES;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7;
- VU Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société ALTITUDE FIBRE 39 le 15 avril 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER;
- VU l'état des lieux ;

### **ARRÊTE**

### ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE FIBRE 39 est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD470 - commune de COSGES, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

Ces infrastructures comprennent la pose d'un poteau.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

### ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

### Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

### Mode opératoire

#### IMPLANTATION DE POTEAUX

### En agglomération:

Les supports seront implantés à une distance minimum de 1,5 m (zone de sécurité) du bord de chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public.

### Hors agglomération:

Les supports seront implantés à une distance minimum de 4 m (zone de sécurité) du bord de chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public.

Dans tous les cas, et pour des raisons de sécurité, l'implantation ne pourra s'opérer à moins de 2 m (zone de récupération) de la chaussée.

### Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accordement de la RD 470 avec l'accord du service gestionnaire.

### Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

### ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

Recu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

## ARTICLE 4 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder un mois. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

### ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### ARTICLE 6 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

# ARTICLE 7 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

### ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER, à l'adresse suivante : 45, Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion:	Signature de l'arrêté
Le bénéficiaire pour attribution	
Son représentant pour information	
La commune de COSGES pour information	
L'ARD pour classement	



Demande de permission ou d'autorisation de voir de stationnement, ou d'autorisation d'entreprende (ID : 039-223900010-20230929-ARR 2023\_1262-AR

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

N° 14023\*01

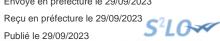
### Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Par	rticulier 🔲	service public	maître d'oeuvre ou conducteur d'op	eration 🔲	entreprise 🔲					
Nom : SOGETREL			Prénom :							
			Représenté par : Kevin BEN							
			a voie :							
Zone Artisanale - Chemin de la Croix du Chemineau										
Code postal 1,0,3,9,0 Localité: VERRIERES Pays:										
Téléphone 🔼 🔼 🗘 🖒 🕒 ၆ ட 6 டி டி டி டி டி டி Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : — — — —										
Courriel: ingrid.ferry @ sogetrel.fr										
Si le bénéficiaire est différent du demandeur										
Nom: ALTITUDE FIBRE	39		Prénom :							
Adresse Numéro : 13 Extension : Nom de la voie : rue Louis Rousseau - Résidence Odyssée										
Code postal   3   9   0   0   0	Code postal   3   9   0   0   Localité : LONS LE SAUNIER Pays : France									
Téléphone		ــــــــــــ Indiquez l'ind	dicatif pour le pays étranger :							
Courriel:			@							
Localisation du site concern	é par la der	mande								
Point de Repère (PR) routier de Adresse Numéro : E	l'origine d'ap Extension :	Hors agglomération pplication : + Nom de la v	Route départementale n° D47  En agglomération  Point de Repère (PR) routier de oie : Rue de Bourgogne - D	fin d'application épartemer	on : + □					
			construire):							
Référence cadastrale : Section	n(s):	Parcelle(s) :	Lieu-dit:							
Nature et date des travaux										
Pose de compteur / branchem	ent aux rése	eaux (1)								
	F	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Pla	antations					
À l'alignement	(	oui 🔲 non 🔲	oui 🔲 non 🔲	oui	non 🔲					
En retrait de l'alignement	L	mètres	LILI mètres		mètres					
Dépôt ou Stationnemen	t (2) S	Saillie ou Surplomb 🔲	(2) Aménagement d'accès (2)	Ouvrages	divers X (1)					
Station service Renouv	ellement _	Création 🔲								
Autres X Pose de poteau	x en dédou	blement des poteau	x électrique NOK pour le déploie	ement de la fi	bre optique					
Date prévue de début d'applic	ation _0_9	1 1 0 2 0 2 3	Durée d'application (en jours c	:alendaires) : L	1, 5,					
Nota : Pour connaître la délimitation et selon les modalités qu'il aura fixée			oropriété riveraine, il faut déposer, auprès c ement individuel.	du gestionnaire d	e la route concernée					

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers

<sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

	Reçu en préfecture le 29/09/2023
Dépôt ou stationnement (2)	Publié le 29/09/2023
	ID: 039-223900010-20230929-ARR 2023 1262-AR
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :	
Nature du dépôt Matériaux Benne Grue	Etalage 🔲
ou { Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  V	ente le long de la voie ou sur aire de service 🔲 📗
stationnement Autres (à préciser) :	
Saillie ou surplomb (2)	
Same ou surpromo	
Largeur : de la voie mètres de la	saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous	saillie mètres
Aménagement d'accès (2)	
Avec franchissement de fossé 🔲 : Diamètre du tuyau 📖 millimètre Longu	ueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée	
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement Liu mètres	
Ouvrages divers (1)	
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
	érateurs réseaux 🔽
Eaux usées La EDF La Autres (à préciser) La :	
Sous voirie Sou	is accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale mètres	L mètres
Tranchée transversalemètres	L mètres
Fonçage	L   mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur	Équipements de la route
	Equipements de la route
Autres (à préciser)	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demar pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	nde d'autorisation est accompagnée des
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème	0 ou 1/ 2 000 <sup>ème</sup> (3) Photos (1)
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domain	e public 1/50 <sup>ème</sup>
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	
	pes techniques de tranchées 1/50ème
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème	ace teeriniques de l'aironees 196
	1/200 ou 1/500ème
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	1/200 ou 1/500 <sup>ème</sup>
J'atteste de l'exactitude des informations fournies	
Fait à : Le : $1_5$ $0_9$ $2_0$ $2_3$	
	OGETREL
Qualite	



ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR



# **RESEAU TRES HAUT DEBIT**



# **CONCEPTION CONSTRUCTION**

# Compte-rendu de présentation étude Commune de COSGES Travaux poteaux

Indices	Date	Objet de Pindies	Document				
indices Date	Objet de l'indice	Rédacteur	Cellule	Vérificateur	Approbateur		
Α	08-09-2023	Création du document	DBAR	TRVX	JCAM	JCAM	
		0,000	T		-		
			***				

Référence du document									
Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Туре	Emetteur	Numéro	Indice	
39	164	177	EXE	ACH	LST	S01	001	A1	

Destinataires	N. ex	Destinataires	N. ex
		Pour l'agence de [Troyes]	
Délégataire	1	Directeur d'agence	1
Direction de Projet	1	<ul> <li>Responsable département</li> </ul>	1
Direction de l'Ingénierie	1	Responsable BE	1
Responsable Concertation	1	Concertation	1



# COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

# Compte-rendu de présentation étude

Commune de	COGES-03 84 85 00 03 mairie@cosges.fr
Représentée par	SOTRET Joël
Date de la présentation	08/09/2023
PRISME Déploiement représenté par	Sogetrel
Nom du représentant	CAMPILHO JOSE 06 75 07 86 15

Reçu en préfecture le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

# COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

# Listes des poteaux concernés par les travaux

# COSGES 39-164-177

N" poteau	ADRESSE	EMPRISE SLA	TYPE	CODE	SOL-RETENU	TRAVAUX	Public / Privé	COMMENTAIRE
#N/A	43 RUE DE JOUSSEAU		POT_BT	39167/BT 2286	8SOIS 9M	A Planter	7209	RESTE A FAIRE
#N/A	35 RUE DE JOUSSEAU		POT_81	39167/BT 2268	BOIS 9M	A Planter	7210	RESTE A FAIRE
#N/A	78 RUE DE BOURGOGNE	D478	POT_BT	39167/BT 2299	85240	A Planter	7206	DÉIÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	58 RUE DE BOURGOGNE	0470	POT_BT	39167/BT 2304	85240	A Planter	7226	DÉIÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	SE RUE DE BOURGOGNE	D470	POT_ST	39167/BT 2305	BOIS 9M OU 10M	A Planter	7227	RESTE A FAIRE
#N/A	O RUE DU BOURGEAU		POT_BT	39167/BT 2340	85140	A Planter	7233	DÉIÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DU BAS DE LETANG		POT_BT	39167/BT 2353	85140	A Planter	7234	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DU BAS DE LETANG		POT_BT	39167/8T 2354	85140	A Planter	7235	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DU 19 MARS 1962		POT_BT	39167/BT 2373	85140	A Planter	7236	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	46 RUE DES VIGNETTES		POT_BT	39167/8T 2379	95140	A Planter	7237	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	29 RUE DES VIGNETTES		POT_87	39167/BT 2582	85140	A Planter	7236	DÉIÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DES VIGNETTES		POT_BT	39167/BT 2388	85140	A Planter	7229	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION
#N/A	RUE DE VIZAN		POT_BT	39167/8T 2398	85140	A Plenter	7230	DÉJÀ FAIT EN MAI SANS AUTORISATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023 526

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

### COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

Potesu à remplacer (14 potesux)									
r Pateau	ADRESSE	EMPRISE SLA	TYPE	CODE	SOLAETEMU	TRAVAUX	Public / Prisé	Commentaire	
IN/A			POT_FT	39167/20195	FRE	A Remplacer		DÉJÀ FAIT	
#N/A	21 RUE DES PRES MARTIN		POT_FT	39167/320052	FRE	A Remplacer		DÉJÁ FAIT	
#N/A	RUE DE HOUSSEAU		POT_FF	39167/344808	ER7	A Remplacer		DÉJÁ FAIT	
#N/A	AUÉ DE BOURGÓGNE		POT_FT	39167/344814	FRE	A Remplacer		DÉJÁ FAIT	
#N/A	RUE DE BOURBOGNE		POT FT	39167/344824	FRA	A Remplacer		DÉIÀ FAIT	
#N/A	9 RUE DES CHAMPS DE LA SERLE		POT FT	39167/344838	CHIT	A Remplacer		DÉJÀ FAIT	
EN/A	1 AUE DU VILLAGE		POT_FT	39167/344888	FRB	A flemplecer		DÉJÀ FAIT	
#N/A	U RUÉ DE BOURGOGNE		POT FT	19167/344895	FR7	A Remplacer		DÉJÁ FAIT	
AN/A	77 RUE OU BOURGEAU		POT_FT	39167/344905	ER7	A Remplacer		DÉJÁ FAIT	
#N/A	77 RUE DU BOURGEAU		POT_FT	39167/344906	FR7	A Remplacer		DÉIÀ FAIT	
#N/A	77 RUE DU BOURGEAU		POT_FT	39167/344907	FRE	A Remplacer		DÉJÁ FAIT	
#N/A	10 RUE DE VIZENT		POT_FT	99167/344911	FRE	A Remplacer		DÉJÀ FAIT	
sN/A	46 RUE DES VIGNETTES		POT_FT	39167/344913	FCS AND MAX	A Remplacer		RESTE A FAIRE	
#N/A	RUE DE VARENNES		POT_FT	39167/344922	FA7	A Remplacer		DÉJÀ FAIT	

Petit (ravaux (7 poteaux)									
Nº Potemi	ATTRESSE	EMPRISE SLA	YYPE	CODE	SOL_RETENAL	TRAVAUX	Pubile / Priet	Commentaire	
IIN/A	RUE DE BOURGOGNE		POT_FT	99167/344611	RECALAGE	Petits Travalise		DÉJA FAIT	
#N/A	3 RUE DES PRES DE SOTTESSARD		POT_FT	39167/344841	RECALAGE	Petits Traveux		DÉIÀ FAIT	
#N/A	77 RUE DU BOURGEAU		POT_FT	B0167/344866	RECALAGE	Petitis Travaux		DÉJA FAIT	
WN/A	77 RUE DU BOURGEAU		PQT_FT	99167/944968	RECALAGE	Petits Travaus		DÉJÀ FAIT	
IN/A	BUE DU BOURGEAU		POT_FT	39167/544875	RECALAGE	Petits Travern		DÉIA FAIT	
IIN/A	RUE DU CHAMP VANNIER		POT_FT	99167/344886	RECALAGE	Petits Travaux		DEJA FAIT	
#N/A	269 RUE DE BOURGOGNE		POT_FT	39167/344893	RECALAGE	Petits Travaux		DÉJÀ FAIT	

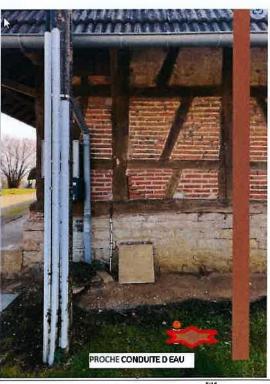
Reçu en préfecture le 29/09/2023 **52/16** 

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

## COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

## POTEAU RESTANT A FAIRE 7210 RUE DE JOUSSEAU





5/15

Publié le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023 ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

## COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRÆ







Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE



POTEAU RESTANT A FAIRE 7227 58 RUE DE BOURGOGNE

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023 526

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

## COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE



Reçu en préfecture le 29/09/2023 52LO

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

### COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE



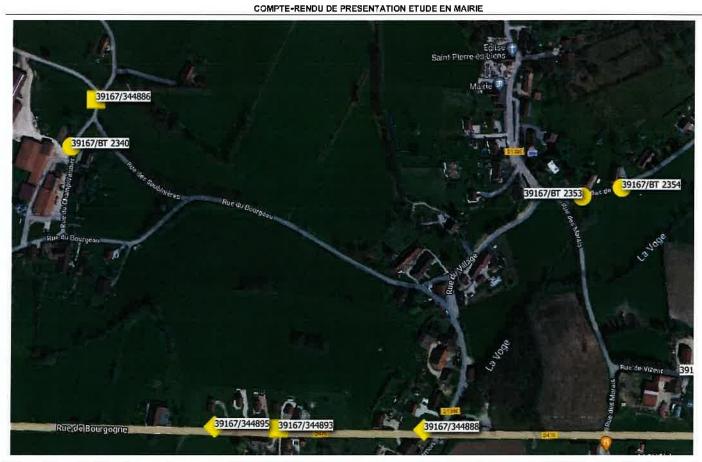
Reçu en préfecture le 29/09/2023 52LO

Publié le 29/09/2023



Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023 52LO

Publié le 29/09/2023



Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023 Publié le 29/09/2023



### COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

# Tableau de synthèse des modes de raccordement de la commune

Motifs	Quantitatif
Poteaux doublés	13
Poteaux à Remplacer	14
Nouveaux Supports	0
Petits travaux, mis à l'aplomb et recalage	7

# Efforts sur les poteaux :

SUPPORT	CAMELIA	COMAC / Avant pose fibre	CAMELIA COMAC / Après pose fibre		
Numéro	Adresse	Conclusion	Taux d'utilisation en %	Conclusion	Taux d'utilisation en %
BT2286 / POT-39167-7209			143,37		152,06
BT2288 / POT-39167-7210			92,82		159,12
BT2299 / POT-39167-7206			148,95		152,70
BT2304 / POT-39167-7226			119,18		132,67
BT2305 / POT-39167-7227			110,94		125,73
BT2340 / POT-39167-7233			152,86		182,82
BT2353 / POT-39167-7234			127,04		137,99
BT2354 / POT-39167-7235			134,42		143,17
BT2373 / POT-39167-7236			187,52		236,77
BT2379 / POT-39167-7237			128,31		144,98
BT2382 / POT-39167-7238	0		139,16		146,29
BT2388 / POT-39167-7229			102,67		151,67
BT2398 / POT-39167-7230			212,83		223,86

# Blocage des prises :

BT2286: Blocage de 9 prises

BT2288 : Blocage de 5 prises

BT2299 : Blocage de 50 prises

BT2304 : Blocage de 45 prises

BT2305 : Blocage de 45 prises

BT2340 : Blocage de 7 prises

BT2353: Blocage de 14 prises

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

### COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

BT2354 : Blocage de 11 prises

BT2373 : Blocage de 21 prises

BT2379 : Blocage de de 13 prises

BT2382 : Blocage de 9 prises

BT2388 : Blocage de 4 prises

BT2398 : Blocage de 4 prises

Points particuliers – points d'attention : il reste 3 poses de poteaux en dédoublement ENEDIS et 1 remplacement de poteau orange à ce jour.

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID: 039-223900010-20230929-ARR\_2023\_1262-AR

### COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

Commentaires éventuels :

Nayant pas d'antres possibilités, j'accepte ce programme de travaux.

Je soussigné, SOTRET Joël, maire de la commune de Cosges, prend acte de la nécessité d'implanter des poteaux bois à proximité des poteaux ENEDIS en surcharge et déclare :

- Ne pas être opposé
- Etre partiellement opposé suivant commentaire
- être totalement opposé

A ces doublements dont les emplacements seront optimisés en concertation avec la commune.

Pour ce faire, PRISME déploiement déposera autant que de besoins des demandes d'Autorisation de Permission de Voirie pour chacun de ces poteaux.

Pour la Mairie

Pour PRISME Déploiement

Nom: SOTRET Joël

Nom: CAMPILHO JOSE

Date et Signature

14 septembre 2023

Date et Signature: 08-09-2023

josé campilho

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023 52LO